

**DELIBERATION (2023-40)  
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Autorisation de signer une convention avec TE63 concernant le complément éclairage public chemin de la source**

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Date de convocation : 2 novembre 2023

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER (à partir de 21 h), Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représenté** : M. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BOUDINHON).

**Absent excusé** : M. Sébastien GARREAU.

**Absents** : MM. Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

**Secrétaire de séance** : MME Marie-Aimée GUILMAN.

Monsieur le Maire expose, aux membres du Conseil municipal, les travaux complémentaires d'éclairage public que le syndicat Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme qui a inscrit au programme de 2023 suite à aménagement basse tension, chemin de la source :

- candélabre + lampe à l'intersection chemin de Marnat / RD 118,

- candélabre + lampe au bout du chemin de la source avant l'impasse du Hameau de la Source,

- une lampe sur poteau béton, rue George Onslow/RD118 (au niveau des numéros 4 et 6, rue George Onslow).

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 5 700€ HT et la participation de la commune s'élève à 2 850,72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants:

- autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal concernant le chemin de la source pour un montant de 2 850,72 €.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 novembre 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 7 novembre 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.